

Je ne le fais pas dans ce but-là. Je me soucie peu de ce que les libéraux font et disent contre moi. Ils ont tout dit dans le passé et, de toute façon, cela a peu d'importance. Peu m'importe les accusations que le ministre de la Justice peut lancer en ce moment même. Mais je le défie de faire ses déclarations ici même dans cette Chambre, et non au dehors. Il a essayé de nous faire admettre que personne n'a protesté contre ses déclarations de vendredi. Il n'a pas impliqué un ou plusieurs membres du Conseil privé vendredi. Il n'a pas dit dans cette Chambre ce qu'il a dit en dehors; autrement, il sait bien qu'on protesterait immédiatement. C'est le mérite de cette assemblée délibérante; c'est ici que les gens sont interpellés immédiatement. Comment peut-on rattraper ces histoires contées à l'extérieur? Va-t-il courir à une autre conférence de presse plus tard aujourd'hui et fournir un peu plus de renseignements, faire d'autres allusions malveillantes, parler d'autres scandales ou d'autres implications? C'est cela qu'il fera, ce ministre de la Justice qui est censé sauvegarder la loi du pays et donner l'exemple.

**M. Nielsen:** Voilà un magnifique exemple.

**L'hon. M. Churchill:** Je m'explique ici sur un fait personnel, monsieur l'Orateur. Tout comme les autres, j'ai été accusé par le ministre de la Justice d'avoir été impliqué d'une façon ou d'une autre dans cette affaire et je lui demande... (*Exclamations*) Les libéraux rient de nouveau. Ils trouvent cela ridicule. Ils vont détruire le Parlement si on les laisse faire. J'espère que nous serons ici pour les en empêcher.

**Une voix:** Le ministre rit lui aussi.

**L'hon. M. Churchill:** Je demande au ministre de la Justice de prendre la parole à titre de membre du Conseil privé de Sa Majesté et de faire amende honorable à la Chambre des communes... (*Exclamations*)... et de retirer les déclarations qu'il a faites en dehors de la Chambre. Qu'il se lève et formule ses accusations clairement et distinctement ici même, et nous verrons ce qui en résultera.

En terminant, monsieur l'Orateur, je présente la motion suivante, fondée sur la question de privilège que j'ai soulevée. J'espère qu'elle devra aboutir à une décision de la Chambre. Elle devra donner lieu à un vote et elle ne devra pas être rejetée, mise au rancart, ni confiée à un comité quelconque. Je

[L'hon. M. Churchill.]

propose, appuyé par le député d'Ontario (M. Starr):

Que le premier ministre exige immédiatement la démission du ministre de la Justice, en raison de la façon malséante avec laquelle le ministre a agi, en formulant des accusations déplacées à l'endroit du très honorable chef de l'opposition et de tous les membres du conseil privé du gouvernement précédent.

(*Applaudissements*)

**M. l'Orateur:** La motion qui vient d'être soumise à la présidence par le député de Winnipeg-Sud-Centre est la même, en substance, que celle dont la présidence a déjà été saisie par le député du Yukon. Lors de la présentation de cette dernière, j'ai demandé aux députés de laisser à la présidence le temps d'examiner minutieusement la situation, car ce n'est sûrement pas recommandable, à mon avis, de soumettre à la présidence une série de motions sur une question aussi importante, aussi délicate, et de demander une décision, sauf lorsqu'il s'agit d'une affaire très claire.

Je suis d'avis que la première motion présentée à la Chambre constituait un cas très net, et qu'en raison des précédents, il était clair qu'elle n'était pas recevable. Pourrais-je maintenant demander aux députés qu'ils me donnent l'occasion d'examiner les motions du député de Winnipeg-Sud-Centre et du député du Yukon? C'est une demande très raisonnable, et que la présidence a le droit de faire. J'espère que les députés y consentiront.

**M. Nielsen:** Monsieur l'Orateur, pourrais-je, tandis que vous examinez la motion, dire un mot sur la nécessité de traiter cette question aujourd'hui, immédiatement, sans tarder. Les accusations et les allégations qui ont été faites...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député a eu l'occasion de parler.

Je me demande s'il pourrait maintenant dire quelque chose qui ajouterait à ce qu'il a déjà dit relativement à la motion précédente. Je ne suis ni déraisonnable ni injuste, je crois, quand je demande aux députés de collaborer avec la présidence. Je pense que les députés ont en ce cas le devoir de collaborer avec la présidence et je leur demande donc leur collaboration. C'est ma seule requête, actuellement.

**M. Nielsen:** Je vous dirai respectueusement, monsieur l'Orateur, que je n'ai pas eu l'occasion d'étudier la valeur des motions présentées. J'ai simplement pu mettre en doute le fait que la question de privilège semble